EUROPEAN LAWYERS
EUROPEAN BARS
CCBE
BARREAUX EUROPÉENS
AVOCATS EUROPÉENS

Conseil des barreaux européens
La voix des avocats européens

Rue Joseph II, 40/8 - B-1000 Bruxelles
+32 (0)2 234 65 10 | ccbe@ccbe.eu | www.ccbe.eu

Déclaration du CCBE sur la situation des avocats turcs et les difficultés auxquelles est confrontée la Cour européenne des droits de l'homme

19 septembre 2025

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 46 pays, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE réitère sa profonde préoccupation face à la continuation des poursuites judiciaires à motivation politique contre des avocats en Turquie, notamment ceux associés à l'Association des juristes progressistes (ÇHD) et au Bureau des droits du peuple (HHB)[1]. En réponse à cette situation dramatique, les avocats concernés ont déposé des requêtes individuelles auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour), notamment des requêtes relatives à la détention provisoire déposées le 29 avril 2021 et des requêtes relatives au droit à un procès équitable déposées le 15 mars 2023. Malgré l'urgence de ces affaires, d'importants arriérés procéduraux ont été constatés.

Ces avocats ont été arrêtés, détenus et condamnés pour des faits directement liés à leurs activités professionnelles, notamment la représentation de clients accusés de dissidence politique et la participation à des manifestations en faveur des droits humains. Diverses missions d'enquête, dont une visite dans le pays menée par l'ancienne commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, ont documenté des violations systématiques des normes relatives à un procès équitable dans ces procès collectifs, notamment le déni du droit à la défense, le recours à des témoins anonymes et la judiciarisation de la pratique du droit elle-même comme circonstance aggravante[2] .

Le CCBE réitère l'urgence et la gravité des violations des droits humains subies par ces

[1] Voir notamment la nouvelle arrestation de l'avocat Selçuk Kozağaçlı (23/ avril 2025) et toutes les autres lettres de soutien aux avocats turcs, y compris celles de l'Association des juristes progressistes (ÇHD) et du Bureau des droits du peuple (HHB) : https://www.ccbe.eu/fr/actions/portail-des-droits-humains/lettres-des-droits-humains/

[2] https://rm.coe.int/report-on-the-visit-to-turkey-by-dunja-mijatovic-Conseil-de-l-Europe-com/168099823e

avocats et reconnaît leur rôle essentiel dans le maintien de l'état de droit et l'accès à la justice.

Le CCBE reconnaît également le contexte institutionnel plus large dans lequel opère actuellement la Cour européenne des droits de l'homme, notamment les graves contraintes en matière de ressources et un arriéré sans précédent de requêtes, dont une part disproportionnée provient d'un petit nombre de pays à fort volume de requêtes, notamment la Turquie.

Ces contraintes structurelles entraînent des répercussions sur tous les requérants, et pas seulement sur les avocats, et expliquent en grande partie les retards dans le traitement des affaires complexes, y compris celles concernant les avocats turcs. Le CCBE souligne en outre que la Cour a rendu de nombreuses décisions importantes sur le droit à un procès équitable dans le contexte turc, mais que les difficultés persistantes dans la mise en œuvre au niveau national favorisent les requêtes répétitives et alourdissent le nombre de dossiers de la Cour. Dans ce contexte, il est important de reconnaître que ces difficultés sont systémiques et affectent la capacité à traiter et à juger efficacement et équitablement un large éventail d'affaires.

Dans ce contexte, le CCBE rappelle sa position de longue date, telle qu'exprimée dans les *Propositions du CCBE de réforme du mécanisme de la CEDH* (2019)[3] et développée plus en détail dans les *Propositions du CCBE sur la poursuite de la réforme du mécanisme de la CEDH* (2021)[4], appelant à des réformes pratiques visant à renforcer la capacité, la transparence et l'efficacité procédurale de la Cour sans délai sans pour autant modifier la Convention.

Le CCBE rappelle également la nécessité de renforcer la supervision de l'exécution des décisions par le Comité des ministres, d'accroître la transparence et de garantir l'exécution rapide de la satisfaction équitable et des mesures générales afin de briser les cycles de non-respect et de litiges répétitifs.

Le CCBE a chaleureusement salué[5] les réaffirmations des États membres lors du quatrième Sommet du Conseil de l'Europe (à Reykjavík les 16 et 17 mai 2023) visant à garantir des ressources suffisantes et durables pour que la Cour puisse exercer ses fonctions judiciaires de manière efficace et rapide, et à renforcer la supervision de l'exécution, comme indiqué dans la Déclaration et son annexe IV sur le renouvellement

[3] Propositions du CCBE de réforme du mécanisme de la CEDH (28/06/2019)
[4] Propositions du CCBE sur la poursuite de la réforme du mécanisme de la CEDH (21/05/2021)
[5] Déclaration du CCBE sur la déclaration faite lors du quatrième Sommet du Conseil de l'Europe sur le réengagement en faveur du système de la Convention (02/06/2023)

de l'engagement en faveur du système de la Convention. Ces engagements doivent désormais se traduire par des mesures concrètes, notamment l'augmentation des ressources judiciaires, l'amélioration de la gestion et du triage des affaires, et la facilitation de l'examen accéléré des affaires urgentes et graves.

À la lumière de ce qui précède, le CCBE invite :

- la Cour européenne des droits de l'homme à donner la priorité et à accélérer l'examen des affaires urgentes concernant les avocats turcs, et à prendre des mesures provisoires lorsque cela est nécessaire, tout en continuant à améliorer la transparence, la gestion des affaires et la hiérarchisation judiciaire des affaires urgentes et volumineuses, de manière à concilier efficacité et équité ;
- les États membres du Conseil de l'Europe à fournir un financement stable et adéquat afin de renforcer les capacités de la Cour et de respecter les engagements pris à Reykjavík afin que la Cour puisse continuer à jouer son rôle de gardienne ultime des droits humains en Europe ;
- le Comité des ministres à renforcer les mécanismes de contrôle de l'exécution des décisions, à améliorer la transparence et permettre une coopération plus efficace avec les représentants des requérants afin de réduire les violations répétitives et le nombre de dossiers.

Le CCBE réaffirme sa solidarité indéfectible avec les avocats turcs et la profession d'avocat en Turquie et reste déterminé à travailler de manière constructive avec la Cour, les institutions du Conseil de l'Europe, les États membres et tous les partenaires concernés afin de renforcer le système de protection des droits humains en Europe. Il est impératif de renforcer les capacités de la Cour tout en garantissant la mise en œuvre effective de ses décisions afin de faire respecter l'état de droit et les droits fondamentaux.